



---

Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

<b>Heures d'ouverture</b> du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : <a href="mailto:mairie@stotzheim.fr">mairie@stotzheim.fr</a> Site internet : <a href="http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim">www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim</a>
Réunion du <b>Conseil Municipal</b> :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la <b>bibliothèque</b> :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la <b>déchèterie</b> de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
<b>TAXI CO</b> :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences <b>Eau et Assainissement</b> :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des <b>poubelles jaunes</b> :	Semaines impaires : <b>prochaines collectes samedi 12/05 et jeudi 24/05/2018</b>
<b>Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale</b> :	03 88 57 64 68
<b>Conciliateur de justice</b> :	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
<b>Centre médico-social</b>	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

---

## EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 9 avril 2018

---

*Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.*

**Étaient présents :**

*Les Adjoint(e)s : Céline MASTRONARDI, André METZ et Michèle FETZER.*

*Les Conseillers municipaux : Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Joseph EHRHART, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Norbert RIESTER, Benoît SPITZ.*

*Absents excusés : Joanne ALBRECHT, Valérie HIRTZ et Philippe SCHMITT*

*Procurations : Joanne ALBRECHT à Dominique LEHMANN  
Valérie HIRTZ à Carine GOERINGER  
Philippe SCHMITT à Didier METZ*

---

N° 1

### **PRÉSENTATION ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017 BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT CHEMIN WOELFLI »**

- Vu la délibération du 5 décembre 2016 par laquelle le Conseil municipal décide de clore définitivement le Budget annexe « Lotissement Chemin Woelfli ».
- Constatant que le Compte de Gestion 2017 est un compte de dissolution, tous les comptes étant à 0,  
**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**
- APPROUVE le Compte de Gestion établi par le Receveur municipal pour l'exercice 2017, pour le Budget Annexe « Lotissement Chemin Woelfli »,
- DIT que le Budget Annexe « Lotissement chemin Woelfli » est clos définitivement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

---

**VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018 POUR LES TAXES DIRECTES LOCALES**

- Considérant que la diminution des recettes ne peut être compensée par une augmentation des taxes et qu'il est préférable d'ajuster les projets aux revenus disponibles,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE de ne pas modifier le taux des taxes locales,
- VOTE les taux suivants pour l'exercice 2018 :
  - . Taxe d'habitation 13,23 %
  - . Taxe foncière (bâti) 6,28 %
  - . Taxe foncière (non bâti) 37,04 %

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**PRÉSENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018**

- Entendu la lecture détaillée article par article du Budget Primitif 2018 dont les éléments ont été communiqués aux Conseillers municipaux,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- APPROUVE le Budget Primitif de l'exercice 2018 de la Commune arrêté comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>684 906,73 €</b>	<b>760 005,00 €</b>
Excédent fonctionnement 2017 reporté (002)		59 693,87 €
<i>Virement entre sections (023)</i>	<i>134 792,14 €</i>	
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>479 497,72 €</b>	<b>419 038,09 €</b>
Déficit investissement 2017 reporté (001)	41 961,37 €	
<i>Virement entre sections (021)</i>		<i>134 792,14 €</i>
<b>Reste à réaliser 2017</b>	<b>56 831,14 €</b>	<b>24 460,00 €</b>

Recettes de fonctionnement	819 698,87 Euros
Recettes d'investissement	578 290,23 Euros
<b>Total des Recettes</b>	<b>1 397 989,10 Euros</b>
Dépenses de fonctionnement	819 698,87 Euros
Dépenses d'investissement	578 290,23 Euros
<b>Total des Dépenses</b>	<b>1 397 989,10 Euros</b>

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**SUBVENTIONS POUR RAVALEMENT DE FAÇADES**

- Vu le dossier de demande de subvention communale pour ravalement de façades présenté par Monsieur Bernard LEIBEL pour les travaux de peinture réalisés sur son immeuble sis au 5 A chemin Woelfli à Stotzheim,
- Vu le dossier de demande de subvention communale pour ravalement de façades présenté par Monsieur Roland SCHULTZ pour les travaux de peinture réalisés sur son immeuble sis au 6 chemin Woelfli à Stotzheim,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'allouer la subvention suivante :
  - à Monsieur Bernard LEIBEL : 60 m<sup>2</sup> à 3 €, soit 180 €, pour les travaux de peinture,
  - à Monsieur Roland SCHULTZ : 60 m<sup>2</sup> à 3 €, soit 180 € pour les travaux de peinture,
- PRÉCISE que ces subventions seront imputées à l'article 6574 "Subventions patrimoine bâti" prévu au Budget Primitif 2018.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **CRÉATION D'UN POSTE PERMANENT D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL À TEMPS NON COMPLET**

- Considérant que le contrat d'engagement du poste d'adjoint administratif territorial contractuel arrive à échéance le 30 avril 2018,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE de créer un poste d'adjoint administratif territorial à temps non complet, à raison de 11/35ème, à compter du 1er mai 2018, pour les fonctions d'assistante à la secrétaire de mairie,
- DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2018, chapitre 012.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **DÉPART À LA RETRAITE D'UN AGENT COMMUNAL**

- Entendu M. le Maire qui présente la carrière de l'agent du service technique, M. Jean-Pierre GARGOWITSCH, technicien territorial, qui prendra sa retraite à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018,
- Considérant qu'il n'existe pas de prime de départ en retraite dans la fonction publique territoriale,
- Vu les travaux en régie réalisés par l'agent tout au long de sa carrière,
- Vu les services rendus et la grande disponibilité de l'agent au service de la Commune pendant ses 40 années de service,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'offrir à l'agent, M. Jean-Pierre GARGOWITSCH, technicien territorial, un chèque cadeau d'une valeur de 1 200 € (mille deux cents euros), pour le remercier de son travail et de son engagement au sein de la Commune de Stotzheim,
- DIT que cette dépense sera imputée à l'article « 6232 »,
- DIT que ce cadeau lui sera remis lors de la soirée qui sera organisée le jeudi 3 mai 2018 à 19 h 00 à la mairie,
- CHARGE le Maire de transmettre les invitations,
- DIT que l'agent bénéficiera également de la prime du 13<sup>ème</sup> mois au prorata de son activité 2018. Le calcul se fera sur la base du salaire du mois d'avril 2018.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **DIVERS ET COMMUNICATION**

### **Divers :**

#### **7.8 Informations sur les DIA**

M. le Maire informe les membres du Conseil de la Déclaration d'Intention d'Aliéner transmise à la Communauté des Communes du Pays de Barr :

- DIA reçue par Me POLIFKE notaire à BARR, dans le cadre de la vente d'un immeuble bâti, cadastré section 4 parcelle 117/59 de 3,92 ares, appartement de 182 m<sup>2</sup> et parking couvert et jardin, sis 26 rue de Benfeld, appartenant M. Eyüp INAN.

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie  
et peut être consulté sur le site Internet : [www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim](http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim)**

# AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES

## Déclaration préalable :

- |                        |   |
|------------------------|---|
| - Nicolas FRINDEL      | terrasse surélevée, 48 Bas-Village                                |
| - Caroline WACH        | ravalement de façades, 35 A rue de Benfeld                        |
| - René KRETZ           | ravalement de façades, 3 rue des Mimosas                          |
| - Commune de Stotzheim | restructuration et extension du hangar communal, 51 route Romaine |



## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



MAI

05/05/2018	Ramassage du papier		Étoile Sportive	08 h 00
06/05/2018	Première communion	Église	Paroisse	10 h 00
12/05/2018	Soirée Asperges	Salle des Fêtes	ACASL	20 h 00 X
20/05/2018	2 x 4 h carpes par équipes	Étang	Association Pêche	
27/05/2018	Fête Dieu à Stotzheim	Église de Stotzheim	Paroisse	10 h 00
31/05/2018	Fête Dieu à Ortenberg	Église d'Ortenberg	Paroisse	09 h 00

**Le calendrier des manifestations du Pays de Barr et du Bernstein est à la disposition du public à la Mairie.**

## ÉTAT CIVIL



### NAISSANCES :

Hanaé STUDER, fille de Christophe BITTARD et Émilie STUDER, demeurant 21 route Romaine, est née le 3 avril 2018 à SÉLESTAT (Bas-Rhin).



### DÉCÈS :

André Antoine GELB, né le 21 novembre 1926 à STOTZHEIM (Bas-Rhin), domicilié 27 Quartier Central, est décédé le 12 avril 2018 à BARR (Bas-Rhin) à l'âge de 91 ans.



## EMPLOIS SAISONNIERS : RECRUTEMENT DE JEUNES

La Commune recherche trois personnes pour les dates suivantes :

- du 9 au 20 juillet 2018,
- du 16 au 31 août 2018,
- du 17 au 28 septembre 2018.

**Les jeunes ayant 16 ans révolus au 30 juin 2018** peuvent postuler à l'emploi.

Le travail consistera à aider les agents communaux à l'entretien des fleurs de Stotzheim.

La Commune fixe **2 jours d'essai** pour l'emploi (correspondant à 1 jour par semaine travaillée) et se réserve le droit de mettre fin au contrat en cas de non satisfaction de la personne engagée.

Les candidatures sont à déposer à la mairie **avant le lundi 30 avril 2018 à 17 h 00.**

Le choix des candidats se fera **par tirage au sort** lors de la séance du conseil municipal.



# VACANCES DE PRINTEMPS

## ANIMATION POUR LES JEUNES DE 10-17 ANS

Le Service Animation Jeunesse du Pays de Barr propose plusieurs activités pour les vacances de Printemps pour **les jeunes de 10 à 17 ans, du 23 avril au 4 mai 2018.**

Au programme : stages, activités à la carte, évènements et 2 centres ados...



*Le programme des animations, ainsi que les formulaires d'inscriptions sont disponibles en mairie.*



## RECYCLAGE VIEUX PAPIER ET CARTONS

L'Étoile Sportive de Stotzheim vous informe qu'elle effectuera le prochain **ramassage de vieux papiers**

**le samedi 5 mai prochain à partir de 8 h 00.**

4 bennes seront mises à disposition par le SMICTOM au stade.

Nous vous prions de bien vouloir déposer les vieux papiers, cartons, emballages, publicités sur le trottoir en **paquets ficelés**. Ceci évitera que le vent ne les disperse dans les rues.

L'Étoile sportive vous en remercie d'avance

## BRÛLAGE À L'AIR LIBRE DES DÉCHETS VERTS

### Une pratique polluante pour l'environnement et toxique pour la santé

Cette pratique est interdite. En effet, au-delà des possibles troubles de voisinage (odeurs, fumée) et des risques d'incendie, le brûlage à l'air libre des déchets verts émet de nombreux polluants en quantités importantes, dont des particules qui véhiculent des composés cancérigènes.

### Le saviez-vous ?

- Brûler 50 kg de végétaux à l'air libre rejette autant de polluants qu'un parcours de 18 000 km avec une voiture essence ou 6 000 km avec une voiture diesel.
- Brûler ses végétaux produit jusqu'à 900 fois plus de particules fines qu'un trajet de 20 km jusqu'à la déchèterie.
- Une contravention de 450 € peut être dressée à un particulier qui brûle ses déchets verts (article 131-13 du nouveau code pénal).

### Les bonnes alternatives pour vous et votre jardin

Privilégions des solutions alternatives comme le compostage, le broyage et le paillage.

Avec le compostage, éliminez les tontes de pelouse et le feuillage. Avec le broyage de vos petits et gros branchages vous disposerez de paillage pour vous faciliter la vie au jardin. Cela vous évitera des allers-retours fastidieux en déchèterie, qui reste la solution de dernier recours pour ne pas brûler vos déchets verts.



Retrouvez toutes nos astuces avec le hashtag **#jardin** sur [www.smictom-alsacecentrale.fr](http://www.smictom-alsacecentrale.fr)



Union Musicale de Stotzheim  
Société inscrite au registre  
des associations du  
tribunal cantonal de BARR  
sous N° R.A.II N°75

## MAIEOWE

Pour fêter le printemps,

l'Union musicale vous invite

à partager un moment convivial entre amis

lors de sa soirée Maieowe,

à la salle des fêtes de STOTZHEIM.

### Le dimanche 30 avril 2018

**Soirée dansante**, avec DJ à partir de 19 h 00 pour les jeunes et les moins jeunes.

Venez déguster nos planchettes paysannes (charcuterie et salades), tartes flambées, pizza, et saucisses chaudes.

Dégustation de bière de nos amis de la Brasserie abreuvoir.

Entrée libre.

---

---

## CADEAU COMMUNAL DANS LE CADRE DU FLEURISSEMENT

La Commune de Stotzheim offre à nouveau cette année

**deux géraniums à chaque famille**

**afin d'encourager le fleurissement de notre village.**

Ce cadeau pourra être retiré :

**le vendredi 4 mai 2018 entre 17 h et 19 h**

ou

**le samedi 5 mai 2018 entre 11 h et 12 h**

à l'atelier communal situé route romaine (à côté de la caserne des pompiers).

**Merci de vous munir du coupon ci-dessous après l'avoir complété.**



L'Adjointe au Maire,  
Céline Mastronardi

✂-----

*COUPON À REMETTRE LORS DU RETRAIT DES DEUX GÉRANIUMS OFFERTS PAR LA COMMUNE*

Date du retrait : \_\_\_\_\_

NOM \_\_\_\_\_

PRÉNOM \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_ 67140 STOTZHEIM

Signature :